

Le printemps
nous offre
l'occasion de
jardiner...

Commune de
Berneuil-sur-Aisne



HORAIRES AUTORISÉS POUR LES TRAVAUX.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués sur notre commune que pendant les horaires suivants :

CHOISSONS LE BON MOMENT !

**du Lundi au vendredi
de 8h00 à 12h et de 13h30 à 19h30**

**le samedi
de 9h à 12h et de 15h à 19h**

**Le dimanche et jours fériés
de 10h à 12h**



Evitons les conflits avec nos voisins et respectons notre cadre de vie !